

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	06	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	081	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	7.5	Subventions

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

10

Séance Publique ordinaire du **12 septembre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. André GALOIX
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Marie-Hélène LAGARDERE

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSSI
Mme Françoise LACAPERRE à M. Thierry THOREAU
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Valérie MANISSOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Association « Lecture Petite Enfance »
Proposition de versement d'une subvention complémentaire au titre de 2022

RAPPORTEUR : Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Lors de sa séance en date du 13 avril 2022, le Conseil Municipal a attribué à l'association « Lecture, Petite enfance », une subvention d'un montant de 40 412 €, au titre de l'année 2022, pour le fonctionnement du Multi-Accueil (MAC) et du Relais Petite Enfance (RPE).

Lors du vote de la subvention, il était prévu un transfert de compétences du « Relais Petite Enfance » à la Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise à compter du 1^{er} juillet 2022 mais celui-ci a été repoussé en 2023. La subvention qui a été proposée a été réduite pour tenir compte de ce transfert.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose donc à l'assemblée de rétablir le montant initial de la subvention et d'allouer à l'Association « Lecture petite Enfance », une subvention complémentaire de 1 750 €.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'accorder à l'association « Lecture, Petite Enfance » une subvention complémentaire de 1 750 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs que nous avons conclue le 14 avril 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Loïc DÉANGLES

Le Maire,



Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 15 SEP. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 15 SEP. 2022